

Primaire - Secondaire - Supérieur -
Enseignement professionnel

Des mesures concrètes pour la rénovation de la formation des maîtres

"La formation des maîtres, a indiqué le ministre de l'éducation nationale en présentant le mercredi 13 mars les mesures concrètes qui s'appliqueront à la rentrée 2002 dans les IUFM, constitue un levier essentiel de la rénovation du système éducatif." Sachant qu'un nouvel enseignant sur deux sera recruté d'ici dix ans, la qualité de cette formation représente également un enjeu social et culturel majeur. Les mesures qui sont, pour la plupart, effectives dès septembre 2002, ont pour objectif de poursuivre les transformations annoncées et engagées il y a un an. Elles s'articulent autour de trois axes.

Une meilleure égalité des chances devant les concours, notamment celui de professeur des écoles, grâce à trois dispositions pratiques

- Dès cette année, **les candidats au concours de professeur des écoles disposeront de deux chances**. Ils pourront, d'une part, se présenter aux concours organisés dans les académies d'Île-de-France (le 22 mai 2002), d'autre part, à ceux organisés en province (le 5 mai 2002).

- Dans le même souci de transparence et d'égalité, **le programme de ces concours sera national**. Il donnera lieu, dans les tout prochains jours, à un arrêté qui précisera son contenu.

- **Pour permettre, en particulier, une meilleure préparation au métier dès la première année d'IUFM, la date de l'écrit du concours de professeur des écoles sera, en 2003, avancée en décembre**. De plus, chaque fois que cela sera possible, les préparations seront organisées par les IUFM aidés par les universités. Il n'y aura pas de sélection à l'entrée à l'IUFM, sauf lorsque les instituts verront leurs capacités d'accueil dépassées. Le nombre de candidats admissibles sera le double de celui des postes mis au concours. L'oral d'admission reste fixé en juin.

Une formation de haut niveau, mieux adaptée et plus complète

- Il convient de donner aux futurs enseignants une meilleure ouverture vers d'autres disciplines que leur spécialité et d'approfondir leur culture générale dans leur propre champ de compétences. C'est ainsi que les universités ont d'ores et déjà mis en place des formations com-



plémentaires : elles ont multiplié les DEUG et les licences bi ou pluridisciplinaires. Progressivement, le ministre leur demande de mettre en place des parcours orientés vers les métiers de professeur des écoles, des collèges ou des lycées professionnels. L'élaboration de parcours types comportant une partie dite de "professionnalisation" doit inscrire cette démarche dans la restructuration des cursus de licence.

- **La formation disciplinaire des futurs professeurs des écoles est renforcée.**

C'est le cas, notamment, pour la **formation à l'apprentissage du français** : désormais, un volume de 100 heures, soit près du quart du volume horaire des enseignements de 2^e année, sera consacré à cette formation.

La formation aux langues vivantes est privilégiée. "Il faut, a souligné le ministre, que les futurs professeurs maîtrisent au moins une langue vivante." Tout candidat à la fonction de professeur des écoles devra obtenir, avant sa titularisation, un certificat de compétences en langues, qui sera mis en place à l'université ou à l'IUFM. De la même façon, avant leur titularisation, **les professeurs des écoles devront posséder un certificat de compétences en informatique.**

Une dominante de formation, dont l'entrée en vigueur ne met évidemment pas un terme au principe fondamental de la

polyvalence du professeur des écoles, **est introduite en langue vivante, en arts et culture, et en éducation physique et sportive.**

- Pour les futurs professeurs du second degré, l'histoire des disciplines et l'épistémologie sont généralisées en seconde année d'IUFM. Sur le mode expérimental, des formations (français langue seconde, arts, enseignement en langue étrangère des disciplines non linguistiques) menant à des certifications supplémentaires, sont mises en place, en liaison avec les universités.

Une meilleure préparation au métier :

- **Les universités proposeront de façon plus systématique aux étudiants de licence un court stage en école ou en collège** pour leur permettre de mieux prendre conscience de quelques réalités du métier.

- La formation de deuxième année sera essentiellement fondée sur **la pratique du métier et l'analyse des pratiques professionnelles.**

- Les objectifs de la formation, en deuxième année, consistent à faire opérer aux stagiaires quatre mutations : devenir un spécialiste des apprentissages scolaires, prendre en charge la dimension éducative

Former les professeurs des écoles à l'enseignement des langues

Le dispositif visant à rendre obligatoire un certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) doit progressivement se mettre en place.

A partir de la rentrée 2002, tout candidat qui n'aura pas choisi l'épreuve de langue vivante au concours de professeur des écoles et qui ne sera pas titulaire d'un certificat de compétences en langues suivra obligatoirement un enseignement en langue en 2^e année d'IUFM. Cet enseignement donnera lieu à une épreuve de niveau équivalent à celui du CLES niveau 2.



du métier, apprendre à connaître la diversité des contextes et des réalités scolaires, accéder au statut de fonctionnaire du service public de l'éducation.

- **Le stage en établissement devient l'élément central du dispositif de formation.** C'est pourquoi le ministre a souhaité un renforcement de l'intervention des formateurs de terrain. Réforme essentielle, **il est indispensable qu'au noyau de formateurs permanents d'IUFM soient associés des formateurs en service partagé**, à double affectation, qui exerceront pour moitié en école, ou en collège, ou en lycée, et pour moitié à l'IUFM. Dès la rentrée

2002, 300 enseignants de ce type seront nommés.

- **La formation d'accompagnement lors des deux premières années de prise de fonctions**, déjà testée avec succès dans les trois académies d'Île-de-France, **est progressivement généralisée.**

- Enfin, le ministre a souligné que tous les titulaires d'un certificat d'aptitude au métier de professeur (soit une formation à bac + 5) ont vocation à accéder, sous certaines conditions, en liaison avec leurs universités de rattachement, **au mastère.**

Des moyens pour préparer l'avenir

À la rentrée 2002, les IUFM disposeront de 100 postes d'enseignants supplémentaires. En 2003, 100 postes d'enseignants, tous en double affectation, seront créés. 60 d'entre eux devraient être des postes de professeurs des écoles, de conseillers principaux d'éducation et de professeurs de lycées professionnels. Est également prévue la création de 60 postes d'IATOS, ainsi que l'augmentation du budget des IUFM, tout comme celle des dotations nécessaires au remboursement obligatoire des frais de stage.

D'ici la rentrée, un nouveau mode de calcul, plus fiable, des charges et des financements des IUFM, sera mis au point.

